

# Recherches sociolinguistiques sur la variabilité en français ontarien <sup>1</sup>

Édouard BENIAK  
Raymond MOUGEON

Centre de recherches en éducation franco-ontarienne  
Institut d'études pédagogiques de l'Ontario

## 1. Introduction

Peu nombreux sont les chercheurs qui ont tenté de dégager les grandes tendances de l'évolution linguistique du français canadien hors Québec et de ses provignements américains. Dans un ouvrage intitulé *Le français hors de France*, rédigé sous sa direction, A. Valdman était bien placé pour consacrer une certaine place à cette question. Il a avancé les généralisations suivantes dans son avant-propos (1979 : 10) :

Les régions où le français s'apprend au foyer forment deux sous-groupes : 1) la Belgique, la Suisse romande et le Québec, où le vernaculaire jouit du statut de langue officielle [...]; 2) le Val d'Aoste, certaines provinces canadiennes telles que le Nouveau-Brunswick ou l'Ontario, la Louisiane, la Nouvelle-Angleterre et les isolats américains. Dans ce deuxième groupe de régions le français sert uniquement de vernaculaire et, même là où certains droits lui sont reconnus *de jure* (au Nouveau-Brunswick et en Val d'Aoste, notamment), son rôle de langue officielle est marginal et ne se traduit que rarement dans les faits. Lorsqu'il n'a pas l'ancrage solide d'institutions normatives, telles que l'école et l'administration, ou des sources de renouvellement, telles que le commerce, l'industrie et les mass media, le français risque de devenir tout simplement le symbole d'attachements culturels passés et ne traduit plus les aspirations et les revendications des groupes dynamiques de la communauté dite « francophone ».

---

<sup>1</sup> Les recherches dont il est question dans cet article ont été réalisées grâce à des subventions d'abord du ministère de l'Éducation de l'Ontario et ensuite du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Nous tenons à remercier ici ces deux organismes de leur généreux soutien.

Par ailleurs, il se trouve laminé et sapé de l'intérieur par une variabilité qui ne reflète plus les usages ou les parures de divers groupes géographiques ou socio-culturels ni les registres et styles liés à certains contextes de situation ou à certains emplois. Outre la connaissance imparfaite et l'usage défectueux des variantes locales du vernaculaire ou du français normatif qui les coiffe, cette variabilité est alimentée par des emprunts et des interférences structurales en provenance de la langue officielle. Les parlers des provinces canadiennes (hors du Québec, et souvent du Québec lui-même), de la Nouvelle-Angleterre, de la Louisiane, des isolats francophones des États-Unis et du Val d'Aoste s'apparentent ainsi aux variétés approximatives de français des régions où cette langue s'apprend hors du foyer.

Cette vision des choses nous semble trop pessimiste dans sa caractérisation aussi bien sociologique que linguistique des parlers du deuxième sous-groupe. En effet, pour ce qui concerne les parlers français de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, Valdman semble ignorer que ceux-ci ont un ancrage institutionnel beaucoup plus considérable qu'il ne le laisse entendre, notamment dans les domaines cruciaux de l'éducation, des médias et de plus en plus de l'administration publique. Ces faits sont trop évidents (au moins aux yeux de ceux qui connaissent bien le contexte sociolinguistique de ces deux parlers) pour que nous nous y attardions. Qu'il suffise de dire qu'on ne saurait assimiler la situation du français en Ontario ou au Nouveau-Brunswick à celle des isolats américains.

Si le portrait linguistique que brosse Valdman nous semble également trop négatif, c'est moins à cause des termes à connotations péjoratives dont il use (« laminé et sapé », « usage défectueux ») qu'à cause de la caractérisation globalisante des parlers auxquels il fait allusion (« variétés approximatives de français »). À la variabilité « normale » (sociolectale, stylistique, etc.) viendrait se substituer dans ces parlers une variabilité qui, de la façon dont il nous la décrit, serait « anormale », reliée qu'elle est aux phénomènes de l'apprentissage imparfait (source de simplification structurale et de réduction lexicale) et du bilinguisme (source d'emprunt et d'interférence).

Notre propos dans ce travail est d'apporter un correctif à ce bilan, du moins en ce qui concerne le français parlé de la jeune génération franco-ontarienne. S'il est vrai qu'on peut y observer des cas de restructuration dus à l'apprentissage imparfait ou au bilinguisme, nous allons montrer que ceux-ci sont loin de se retrouver dans le parler de tous les locuteurs, si bien qu'on ne saurait s'en servir pour caractériser le français ontarien d'une façon générale. D'autre part, nous allons montrer que ces processus ne portent pas atteinte à la fonctionnalité du code et que la variation qu'ils entraînent vient plutôt se *superposer* que se substituer à la variation dite « normale ».

Ce travail nous offrira, par ailleurs, l'occasion de confronter entre eux les faits de variation observables dans le parler de la jeune génération franco-ontarienne et dans d'autres « variétés » de français (par exemple, le langage enfantin, le parler populaire de France, certains parlers marginaux d'Amérique

du Nord, le français langue seconde, etc.). Seront ainsi dégagées à la fois des analogies et des divergences variationnelles qui permettront de tester la validité du modèle théorique de variation dit du « français zéro » (FØ) avancé par Chaudenson (1984). Si les analogies variationnelles confirment le bien-fondé de la théorie, les divergences suggèrent, en revanche, des précisions qu'on pourrait lui apporter.

Il importe au préalable que nous fournissions un minimum d'informations sur la population francophone de l'Ontario (origines, répartition géographique, etc.) ainsi que des renseignements méthodologiques (échantillon d'informateurs, hypothèses de travail, etc.).

## 2. La communauté franco-ontarienne

La population de langue française de l'Ontario tire ses origines de l'immigration plus ou moins ininterrompue de francophones venus des autres provinces du Canada et de l'extérieur du pays — la diaspora québécoise étant cependant de loin la plus importante —, d'où l'intérêt d'une comparaison du français ontarien et du parler mère, le français québécois (*cf.*, entre autres, Beniak, Mougeon et Canale 1979; Canale, Mougeon et Bélanger 1978; et, plus bas, les sections 4 et suiv.).

Selon le recensement national de 1981, on dénombrait cette année-là 475 605 individus de langue maternelle française en Ontario. Même si cela fait des Franco-Ontariens la plus importante minorité de langue française hors Québec, il reste qu'ils ne constituent que 5,5 p. 100 de la population de l'Ontario (8 225 105 habitants)<sup>2</sup>. La francophonie ontarienne est répartie dans quatre grandes régions : le Nord-Est, le Moyen-Nord, le Sud-Est et le Sud-Ouest. Sur le plan local (ville ou village), le taux de concentration francophone est très variable, allant de presque 0 p. 100 jusqu'à 90 p. 100.

Le recensement de 1981 révèle aussi que seulement 307 290 des 475 605 Ontariens de langue maternelle française parlent le français à la maison. Ces chiffres indiquent qu'une proportion non négligeable (35 p. 100) de la population franco-ontarienne est en train d'opérer un transfert linguistique vers l'anglais. Il faut toutefois préciser qu'il s'agit d'un taux moyen et que là où les Franco-Ontariens sont fortement majoritaires sur le plan local, le transfert vers l'anglais est inexistant ou presque. À l'inverse, là où les Franco-Ontariens sont nettement minoritaires, le taux local d'abandon du français pourra dépasser la moyenne provinciale.

---

<sup>2</sup> À titre de comparaison, les francophones du Nouveau-Brunswick, bien qu'ils soient moins nombreux (231 945), représentent 34 p. 100 de la population provinciale. De ce nombre, pas moins de 209 325 (ou 90 p. 100) parlent encore le français au foyer. Nous verrons un peu plus bas que le taux de maintien du français au foyer est nettement inférieur chez les Franco-Ontariens.

Un facteur qui a dû jouer un rôle dans l'assimilation des Franco-Ontariens à la majorité anglophone a été l'absence d'écoles publiques de langue française au niveau secondaire jusqu'en 1968, date à laquelle le parlement ontarien légalisa l'enseignement public en français à ce niveau. Cette mesure pour le moins tardive entraîna la création d'un réseau d'écoles secondaires de langue française qui vint compléter le réseau d'écoles élémentaires de langue française déjà en place (surtout des écoles séparées, c'est-à-dire catholiques). Cette expansion du système scolaire franco-ontarien suscita des espoirs relativement à la lutte contre l'assimilation. C'est seulement lorsque les données du recensement de 1991 seront disponibles que l'on pourra évaluer le bien-fondé de tels espoirs<sup>3</sup>. Cela dit, il est clair qu'on trouve à l'heure actuelle dans les écoles de langue française de l'Ontario des élèves qui proviennent de foyers où l'anglais concurrence, voire évince, le français<sup>4</sup>. C'est précisément en milieu scolaire que nous avons mené notre enquête sociolinguistique. Il ne faudra donc pas s'étonner si notre échantillon inclut des informateurs de compétence assez variable en français (cf. la section 3).

Parallèlement à l'expansion du système d'écoles de langue française, on a pu aussi constater une augmentation sensible de l'usage du français dans le domaine des médias parlés (radio et télévision) ainsi que dans plusieurs secteurs publics de juridiction provinciale (par exemple, ceux de la justice et de la santé). On peut supposer que cette expansion aura, elle aussi, un effet ralentissant sur le transfert à l'anglais.

### 3. Méthodologie et hypothèses de travail

Nos recherches portent sur le parler de la nouvelle génération franco-ontarienne, au sein de laquelle l'assimilation est allée le plus loin et donc qui présente une hétérogénéité linguistique maximale dont nous allons essayer de caractériser certains aspects dans cette étude. Nous avons interrogé 117 adolescents inscrits dans des écoles secondaires de langue française (9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années), utilisant un questionnaire conçu pour obtenir un niveau de langue informel.

<sup>3</sup> Le recensement de 1971 fut le premier à recueillir des données sur l'usage linguistique au foyer. Si l'on devait noter un déclin du taux d'abandon du français au foyer chez les Franco-Ontariens entre 1981 et 1991, on pourrait effectivement chercher à le relier à la mise sur pied d'un réseau complet d'écoles de langue française.

<sup>4</sup> Il y a deux raisons — assez différentes — pour lesquelles les écoles de langue française ouvrent leurs portes à de tels élèves, l'une étant l'espoir de les « refranciser », l'autre, le souci d'assurer leur viabilité dans les localités où le nombre de jeunes parlant couramment le français est insuffisant. Cette politique d'accueil « à bras ouverts » n'est pas sans avoir des conséquences sur le plan pédagogique, certains enseignants franco-ontariens allant jusqu'à prétendre que les élèves de compétence réduite en français exercent une influence retardatrice sur la réussite linguistique et scolaire des locuteurs natifs.

Les informateurs furent choisis dans quatre localités où les taux de concentration francophone sont très différents : Hawkesbury (85 p. 100), Cornwall (34 p. 100), North Bay (17 p. 100) et Pembroke (8 p. 100), et qui présentent donc des taux d'assimilation (abandon du français à la maison) également fort différents : 4 p. 100, 29 p. 100, 42 p. 100 et 61 p. 100, respectivement. Nous voulions voir par là si le milieu — que nous avons schématiquement réduit à une opposition binaire : majoritairement francophone vs majoritairement anglophone — a une incidence sur le vernaculaire local. Il est évident qu'il en a sur le plan sociologique. L'exogamie linguistique, par exemple, est particulièrement avancée dans les localités où les francophones sont minoritaires (Castonguay 1979; Mougeon 1977). L'échantillon (prélevé au hasard) reflète assez bien cet état de faits, comme le montre le tableau 1. On peut voir que les informateurs issus de mariages mixtes (un époux francophone, l'autre anglophone) proviennent uniquement des localités où les francophones sont minoritaires.

TABLEAU 1

## Corrélation entre la localité de résidence et l'exogamie linguistique

Localité de résidence	Taux de concentration francophone	Pourcentage d'informateurs issus de mariages mixtes <sup>1</sup>
Hawkesbury	85 %	0 %
Cornwall	34 %	32 %
North Bay	17 %	23 %
Pembroke	8 %	32 %

<sup>1</sup> L'exogamie linguistique fut déterminée à partir des renseignements fournis par les informateurs sur la langue maternelle de leurs parents.

Quand on sait que l'exogamie linguistique au sein des minorités canadiennes-françaises équivaut presque toujours à la cession du français au foyer (Castonguay 1979; Mougeon 1977), on comprend que l'échantillon inclut des informateurs qui ont eu une faible exposition au français à la maison et qui en font eux-mêmes un usage restreint. Nous avons demandé à nos sujets de faire une auto-évaluation de leur fréquence d'exposition au français et de leur fréquence d'emploi du français dans le domaine privé (essentiellement au foyer avec les parents, frères et sœurs, et avec les amis)<sup>5</sup>. Les renseignements fournis

<sup>5</sup> S'il est vrai que l'auto-évaluation a été critiquée comme méthode de cueillette de données, plusieurs sociolinguistes ont démontré sa fiabilité, puisque les données qu'elle permet d'obtenir concordent avec l'usage linguistique observé (Fishman et Terry 1969; Gal 1979; Poplack 1982; Dorian 1981; Fasold 1984). Quoi qu'il en soit, étant donné l'ampleur de notre enquête sociolinguistique et le calendrier serré imposé par le commanditaire, nous n'avions d'autre choix que de recourir à une approche sociolinguistique plutôt qu'ethnographique.

nous ont permis de calculer des indices individuels de *maintien* du français dans ce domaine, qui constitue en quelque sorte le dernier bastion de la langue vernaculaire, puisque celle-ci est largement exclue des domaines publics dans les localités où les francophones sont en minorité, ce qui est le cas de trois des quatre localités en cause. Le tableau 2 fait voir que les valeurs de l'indice s'échelonnent sur un continuum qui va de 0,05 (valeur la plus basse enregistrée) à 1,00 (maintien maximal du français). Afin de pouvoir procéder à des analyses corrélatives, nous avons divisé le continuum en trois tranches : 0,05 à 0,44 (maintien faible), 0,45 à 0,79 (maintien moyen) et 0,80 à 1,00 (maintien élevé). C'est parce que nous voulions un nombre à peu près égal d'informateurs dans chaque tranche que nous avons été contraints d'opérer des coupes quelque peu inégales.

Notre hypothèse de recherche était tout à fait semblable à celle émise par Andersen (1982 : 91) :

When a person's use of a language diminishes in such a way as to cause a break in that person's participation in the linguistic tradition that he previously had full participation in [if he ever had full participation in it], he is thus removed from the type and quantity of linguistic input and linguistic interaction necessary to maintain the full lexical, phonological, morphological, and syntactic distinctions that are made by fluent speakers of this language.

Notre tâche revient donc à essayer de détecter quelles distinctions seront érodées par la restriction linguistique, mais aussi à partir de quels seuils de sous-exposition ou de sous-utilisation ou des deux à la fois. Ainsi, toujours selon Andersen (1982 : 91, 92) :

When the amount and type of linguistic input and linguistic *interaction become* inadequate for a person to maintain all the lexical, phonological, morphological, and syntactic distinctions in that language, not all linguistically marked distinctions will be affected equally. Some distinctions will be maintained for a long time in spite of the inadequate input and linguistic interaction ; others will begin to be eroded very early in the change in use of the language ; and all other linguistically marked distinctions will fall somewhere in between these two extremes. In other words, there will be a continuum or hierarchy of linguistically marked distinctions ranging from early erosion of these distinctions to full maintenance in spite of the change in input and interaction.

En d'autres termes, on peut espérer ainsi arriver à pouvoir définir de façon empirique la notion de « degré de difficulté » en matière de structures linguistiques.

Pour discriminant qu'il soit, l'indice de maintien du français ne saurait rendre compte de façon transparente de tous les « changements » linguistiques observables dans le parler des locuteurs qui sont affectés par la restriction linguistique. En effet, s'il peut adéquatement prédire à lui seul les « érosions » qui procèdent de la dynamique interne du français, en revanche on pourrait

TABLEAU 2

**Corrélations (exprimées en %) entre l'indice de maintien du français  
et le niveau de bilinguisme, la difficulté à parler le français,  
la difficulté à parler l'anglais, l'exogamie linguistique et l'exposition au français au foyer**

Indice de maintien du français dans le domaine privé	Niveau de bilinguisme			Difficulté à parler le français			Difficulté à parler l'anglais			Type de mariage		Exposition linguistique au foyer <sup>2</sup>			
	F > A	F = A	F < A	Pas	Peu	Beau- coup	Pas	Peu	Beau- coup	Mixte	Non mixte	F	F > A	F = A	F < A
0,80-1,00 (H) <sup>1</sup>	100	-	-	100	-	-	-	26	74	-	100	100	-	-	-
0,80-1,00	53	47	-	76	24	-	59	29	12	6	94	100	-	-	-
0,45-0,79	23	40	37	25	60	15	54	42	4	10	90	53	34	12	1
0,05-0,44	-	15	85	15	76	9	88	12	-	67	33	-	10	28	62

<sup>1</sup> H = Hawkesbury.

<sup>2</sup> Moyenne de la fréquence d'emploi du français par les parents entre eux et quand ils s'adressent à l'informateur.

vouloir le combiner avec une mesure du bilinguisme pour prédire les changements dus à l'influence de la langue majoritaire (en l'occurrence l'anglais). À tout le moins faudrait-il voir quelle relation il entretient avec une telle mesure. En principe, il s'agira d'une relation de vases communicants ; la connaissance de l'anglais devrait être inversement proportionnelle au niveau de maintien du français dans le domaine privé. C'est effectivement une telle relation que fait ressortir le tableau 2 en ce qui a trait aux tranches supérieure et inférieure de l'indice. Sans exception, les informateurs ayant un indice entre 0,80 et 1,00 et résidant à Hawkesbury ont déclaré qu'ils parlaient mieux le français que l'anglais (beaucoup mieux, pour 74 p. 100 d'entre eux). Inversement, 85 p. 100 des informateurs se situant au bas du continuum (indice entre 0,05 et 0,44) ont rapporté qu'ils s'exprimaient mieux en anglais qu'en français, sans toutefois avoir beaucoup de difficulté à parler le français. Il ne faut pas oublier qu'ils ont été scolarisés entièrement en français, facteur qui vient en partie compenser leur faible niveau de maintien du français en dehors de l'école. Il est absolument clair, donc, que notre échantillon n'inclut aucun individu « souffrant » de restriction linguistique extrême, comme il s'en trouve dans les situations de langue moribonde sans soutien éducatif (*cf.*, par exemple, le cas du celtique écossais étudié par Dorian 1981). Cela dit, il ne faut pas perdre de vue que plus de la moitié des informateurs à faible indice proviennent de foyers linguistiquement mixtes et de foyers où le français, s'il est toujours utilisé, occupe une place secondaire par rapport à l'anglais (*cf.* les deux dernières colonnes du tableau 2). C'est donc dire que l'école a joué dans leur cas un rôle de premier plan (par opposition au foyer et au milieu) relativement à l'acquisition et à l'usage du français, de sorte qu'ils représentent des cas intéressants de restriction non pas linguistique mais *fonctionnelle* que l'on peut vouloir apparenter aux cas d'apprentissage d'une langue seconde en milieu institutionnel. Nous allons d'ailleurs voir que les résultats de nos recherches tendent à confirmer le bien-fondé d'un tel rapprochement.

Par contre, la relation avec le niveau de bilinguisme n'est pas aussi nette en ce qui concerne les deux autres tranches de l'indice. On peut supposer que c'est le milieu (majoritairement anglophone) qui est largement responsable du fait que 47 p. 100 des informateurs des localités minoritaires qui ont un indice entre 0,80 et 1,00 estiment être des bilingues « équilibrés », c'est-à-dire parler les deux langues aussi bien l'une que l'autre, d'autant qu'ils proviennent tous de familles où l'anglais n'a fait aucune pénétration. Quoi qu'il en soit, aucun de ces informateurs n'est allé jusqu'à se définir comme anglo-dominant. Le français demeure donc pour eux véritablement une langue maternelle. Doit-on néanmoins s'attendre à ce que le bilinguisme équilibré de près de la moitié d'entre eux ouvre la porte à l'influence de l'anglais ? En d'autres termes :

Does a bilingual's proficiency in that one of his two languages which is in a subordinate position sociologically have to become weakened through disuse before his other (*i.e.* the superordinate) language can begin to exert interlingual influence ? (Mougeon, Beniak et Valois 1985 : 479-480)

Nous allons présenter des données qui laissent supposer que la réponse à cette question est négative, tout au moins pour ce qui est du transfert lexical.

Les données du tableau 2 relatives aux informateurs dont l'indice se situe entre 0,45 et 0,79 indiquent que l'on rencontre déjà parmi ceux-ci des cas d'anglo-dominance (37 p. 100). Trois explications peuvent être invoquées : la pénétration plus ou moins importante de l'anglais dans le foyer, la restriction de l'usage du français par l'informateur et, bien sûr, l'influence du milieu anglo-dominant.

En résumé, même si les tranches de l'indice de maintien du français ne sont pas parfaitement corrélées avec les niveaux de bilinguisme, il reste qu'à mesure que diminue l'indice augmente la proportion des bilingues équilibrés ou des anglo-dominants. Nous nous servons donc de l'indice comme seul prédicteur des changements linguistiques décelables dans le parler des informateurs, quel que soit leur type (intra- ou intersystémique).

Avant de passer à la présentation des résultats de nos recherches sociolinguistiques, il nous reste à dire quelques mots au sujet du terme « changement » linguistique, utilisé un peu librement ici, et qui renvoie nécessairement à une norme de comparaison, d'ordinaire diachronique (par exemple, intergénérationnelle). De toute évidence, nous ne disposons pas d'un tel point de repère dans le temps, l'échantillon étant monogénérationnel. C'est pourquoi nous nous sommes tournés vers le parler des locuteurs de Hawkesbury comme étalon, partout où les données étaient suffisamment abondantes pour justifier une séparation des informateurs à haut indice selon leur localité de résidence (majoritairement francophone ou pas). Par « changement » il faut donc comprendre les *divergences* par rapport à cette norme conservatrice du français vernaculaire que peut laisser apparaître le parler des autres locuteurs (cf. aussi Andersen 1982 : 85 à propos de la nécessité d'établir une base de comparaison).

Cela dit, s'il est vrai qu'en prenant pour étalon la norme conservatrice locale le sociolinguiste évite le piège dans lequel il n'est que trop facile de tomber et qui consiste à prendre la norme standard comme point de référence (piège qui guette même les plus avertis, cf., par exemple, Trudgill 1983 : chap. 6), il faut reconnaître que cela ne fait que déplacer le problème, puisque les changements que la norme conservatrice locale permet de reconnaître risqueront toujours d'être perçus comme des *déviations* par rapport à un état de langue idéal, perception qui ne fera qu'ajouter aux nombreux préjugés négatifs dont sont déjà victimes les groupes minoritaires. C'est pourquoi, selon nous, il conviendrait que les sociolinguistes prennent la peine d'examiner les changements observables d'un point de vue fonctionnel dans le but de trier ceux (s'il y en a) qui sont dysfonctionnels, parce qu'ils constituent des cas de perte (sans compensation) de moyens d'encodage (les « déstructurations » qu'évoque Valdman 1979 : 10), de ceux qui correspondent tout simplement à d'autres façons de structurer le

système (Trudgill 1983). Seuls les changements du premier type pourraient à la rigueur être considérés négativement, dans la mesure où ils entraîneraient une inadéquation du code.

#### 4. Simplification structurale

De nombreuses études consacrées à la variabilité linguistique dans les langues minoritaires ont attesté des cas de simplification structurale qui témoignent de leur apprentissage imparfait par des locuteurs qui y ont reçu une exposition insuffisante et en font un usage restreint (cf. Dorian 1981 ; Giacalone-Ramat 1979 ; Karttunen 1977 ; Muysken 1984 ; Trudgill 1983 ; etc.). Ces simplifications sont d'un intérêt précieux pour les linguistes dans la mesure où elles fournissent des données *empiriques* au sujet des points de fragilité d'un système<sup>6</sup>. Nous allons examiner maintenant un premier cas de simplification qui porte sur la morphologie verbale, et plus précisément sur les formes spéciales de la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent (cf. l'étude originale de Mougeon et Beniak 1981).

On sait que l'ancien français présentait une conjugaison qui marquait les personnes au moyen d'alternances de radical ou de désinences ou des deux à la fois, de sorte qu'il pouvait d'habitude se passer de pronoms sujets. Les alternances (à la suite de l'action de l'analogie) et la flexion (à la suite de l'action du changement phonétique) se sont peu à peu réduites en même temps que devenait obligatoire l'emploi des pronoms sujets (cf. Wartburg 1962 : 101, 127, 130-131). Cette transformation (restructuration analogique + érosion phonétique) du système verbal est toutefois restée inachevée puisque d'une part certaines personnes sont encore marquées par une désinence (ex. *nous chantons, vous chantez*) et que, d'autre part, certains verbes fréquents ont conservé des alternances de radical, notamment à la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent (ex. *je veux, nous voulons, ils veulent*). En fait, hormis le futur simple, dont la troisième personne du pluriel est formée par adjonction au thème approprié de la désinence constante *-ront*, et qui, de toute manière, est moribond à l'oral, ce n'est plus qu'à l'indicatif présent que certains verbes offrent encore une forme distinctive à la troisième personne du pluriel (cf. Martinet 1969 : chap. VI). Ces formes sont cependant morphologiquement imprévisibles dans la mesure où, comme nous l'avons dit, elles correspondent toutes à des thèmes différents du verbe, les uns carrément supplétifs (ex. *sont, ont, etc.*), les autres d'une productivité

<sup>6</sup> Nous sommes partisans d'une approche empirique plutôt que théorique au problème de définition de la notion de « complexité » structurale. C'est une approche qui nous semble comporter moins de risques d'erreur. Nous allons voir plus loin, par exemple, que l'enfant peut se livrer à des restructurations morphologiques du verbe qui pourront étonner le linguiste théorique, car elles ont pour point de départ des formes verbales apparemment parfaitement régulières !

limitée (ex. *finissent, viennent*, etc.). Les autres verbes du français — la très grande majorité — présentent la même forme à la troisième personne du pluriel qu'aux personnes du singulier (ex. *je, tu, il(s)* [mãʒ]).

Compte tenu de la singularité des formes distinctives de l'indicatif présent à la troisième personne du pluriel et de leur imprévisibilité morphologique, on ne sera guère surpris d'apprendre que le français dit « avancé » (Frei 1929 : 151), le français populaire (Bauche 1920 : 131) et les français « marginaux » d'Amérique du Nord (Valdman 1979 : 191) présentent des restructurations sur ce point, quoiqu'il soit difficile d'en évaluer l'ampleur à partir d'études qui n'étaient pas d'inspiration sociolinguistique. Toujours est-il que la « solution » consiste dans tous les cas à niveler les formes distinctives de la troisième personne du pluriel au profit de leurs contreparties non marquées du singulier (ex. *les parents sait rien*). Ces formes plurielles constituent aussi un point d'achoppement pour l'enfant<sup>7</sup> (Grégoire 1947) de même que pour l'apprenant du français langue seconde en milieu institutionnel (Harley 1984; Kenemer 1982). Même solution là aussi : nivellement par le biais des formes non marquées du singulier. Qu'en est-il maintenant du parler de la jeune génération franco-ontarienne ?

TABLEAU 3

Nivellement des formes spéciales du présent de l'indicatif  
à la troisième personne du pluriel

Indice de maintien du français	N 3 pl.	N sg.	N total	% sg.
0,80-1,00 (H)	533	7	540	1%
0,80-1,00	661	12	673	2%
0,45-0,79	1 627	270	1 897	14%
0,05-0,44	871	203	1 074	19%
Total	3 692	492	4 184	12%

Les résultats présentés au tableau 3 indiquent que les formes verbales distinctives de la troisième personne du pluriel du présent de l'indicatif ne semblent pas poser de difficulté particulière pour les informateurs dont l'indice est élevé, que le milieu d'où ils proviennent soit majoritairement francophone ou

<sup>7</sup> C'est-à-dire pour l'enfant dont l'« input » langagier ne contient pas déjà des exemples de nivellements, en l'occurrence l'enfant issu de milieu *bourgeois*. Nous allons voir plus loin que sans cette précaution élémentaire il est imprudent d'attribuer à l'enfant des « restructurations » lorsque celles-ci sont déjà vernacularisées. Ce problème se pose, bien entendu, dans le cas d'enfants issus de milieu populaire.

non (1 ou 2 p. 100 de nivellement seulement). Sur ce point, donc, la norme conservatrice du français ontarien diffère très peu de la norme standard<sup>8</sup>. En revanche, ces mêmes formes sont nivelées à un taux beaucoup plus élevé par les informateurs qui ont un faible indice (19 p. 100) et, ce qui a de quoi surprendre peut-être, presque aussi souvent par ceux qui ont un indice moyen (14 p. 100).

Il est significatif que le nivellement dépasse le niveau que nous pourrions appeler « performanciel » précisément lorsque la valeur de l'indice tombe sous la barre des 0,80, seuil critique au-delà duquel apparaissent les premiers signes d'anglo-dominance chez les informateurs, comme nous l'avons vu dans la section précédente (cf. le tableau 2). On peut penser avec Wartburg que c'est parce qu'ils sont tous fréquents que les verbes qui présentent une forme spéciale à la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent ont pu préserver cette irrégularité. On comprendrait ainsi que des locuteurs qui sous-utilisent le français — la fréquence des verbes s'en trouvant par là même réduite — éprouvent des difficultés à maintenir l'accord sujet-verbe au pluriel. L'étude initiale de Mougeon et Beniak (1981) vient conforter cette thèse dans la mesure où elle a pu mettre au jour une corrélation étroite entre le taux de nivellement et la fréquence du verbe.

Considérons maintenant un deuxième cas de simplification structurale qui a trait celui-là à la morphosyntaxe du verbe.

Le passage du latin au français a été marqué par un mouvement vers des structures analytiques, dont le développement des pronoms personnels sujets déjà évoqué plus haut. La formation des temps composés en est un autre exemple. Il semble qu'à l'époque des auteurs chrétiens déjà (aux environs du <sup>v</sup>e siècle de notre ère) la construction analytique *habere* + participe passé en était venue à exprimer les temps composés des verbes transitifs, l'auxiliaire du passif *esse* ayant servi à la formation des temps composés des verbes intransitifs (de mouvement, au moins) et des verbes pronominaux. Étant donné la supériorité numérique des verbes transitifs et intransitifs (autres que ceux de mouvement) sur les verbes pronominaux et les verbes intransitifs de mouvement, *habere*, nul doute, faisait déjà à l'époque figure d'auxiliaire régulier ou non marqué. Cela expliquerait que, par analogie, l'ancien français en soit venu à étendre la distribution de l'auxiliaire *avoir* (< *habere*) aux contextes réservés à *être* (< *esse*). C'est probablement à cause de l'intervention des grammairiens du <sup>xvii</sup>e siècle que le nivellement de l'auxiliaire *être* n'est pas parvenu à terme, ces

<sup>8</sup> Doit-on s'en étonner ? Nous pensons qu'il serait prématuré de vouloir répondre à cette question en l'absence de renseignements quantitatifs précis sur la fréquence du nivellement des formes distinctives de l'indicatif présent à la troisième personne du pluriel dans les autres variétés dialectales du français. Il manque tout simplement une base statistique de comparaison. Quoi qu'il en soit, la scolarisation en français des informateurs est un facteur qui joue contre le nivellement, à fortiori si les informateurs appartiennent à la tranche supérieure de l'indice de maintien du français.

derniers ayant sanctionné l'usage de cet auxiliaire avec les verbes intransitifs de mouvement et les pronominaux (cf. Canale, Mougeon et Bélanger 1978, ainsi que Sankoff et Thibault 1980, pour plus de détails historiques)<sup>9</sup>. Il est bien connu cependant que la vieille tendance à généraliser l'auxiliaire *avoir* à ces verbes se retrouve encore aujourd'hui dans les variétés de français populaire ou marginal aussi bien en France qu'au Canada.

Le parler des informateurs qui maintiennent le français à un haut niveau témoigne de la survivance de cette alternance en français ontarien (cf. le tableau 4). Encore une fois, la norme conservatrice est fondamentalement la même à Hawkesbury (32 p. 100 d'*avoir*) que dans les communautés où les francophones sont minoritaires (34 p. 100). Encore une fois aussi, les informateurs qui ont un niveau moyen et faible de maintien du français s'en éloignent sensiblement (47 p. 100 et 46 p. 100 d'*avoir*, respectivement). Comment expliquer ces faits ? Prenons d'abord le cas des faibles mainteneurs. Sachant qu'au cours de leur vie ils ont été exposés surtout au français scolaire (donc, en principe, à l'usage normatif, c'est-à-dire catégorique, de l'auxiliaire irrégulier *être* avec les verbes à l'étude), leur emploi d'*avoir* est sans doute le résultat de l'apprentissage imparfait du système des auxiliaires du français standard. L'enfant bourgeois procède de la même façon en cours d'acquisition du français langue maternelle avant d'acquiescer définitivement le modèle parental (Grégoire 1947). C'est ce que font également les apprenants du français langue seconde en situation d'apprentissage guidé (Harley 1984; Kenemer 1982). Par ailleurs, compte tenu du bilinguisme avancé des informateurs à faible indice, il n'est pas impossible que l'anglais puisse conforter cette tendance, étant donné la correspondance au moins partielle de la distribution des temps composés en anglais, qui sont formés à partir du seul auxiliaire *have*, l'équivalent d'*avoir*.

Les mainteneurs moyens du français, quant à eux, ne sont certes pas coupés du vernaculaire sans pour autant le maîtriser parfaitement, à preuve leur nivellement des formes spéciales de la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent. On peut donc supposer que leur « suremploi » d'*avoir* par rapport à la norme conservatrice reflète, cette fois encore, un apprentissage imparfait du vernaculaire. Ce suremploi atteint même le verbe *aller* qui, en français ontarien conservateur, ne se conjugue pratiquement jamais avec l'auxiliaire *avoir* (cf. le tableau 5), tout comme en français montréalais (Sankoff et Thibault 1980). Le

<sup>9</sup> Voir aussi Chaudenson, Valli et Véronique (1986), pour une version historique différente. Selon eux, l'alternance des « auxiliaires » *avoir* et *être* serait en réalité plutôt à analyser comme une opposition aspectuelle accompli vs statif (par exemple, *il a mouru* vs *il est mort*). Dans cette perspective *avoir* et *être* ne seraient pas en variation libre et seul *avoir* posséderait le statut d'auxiliaire. Nous ne pouvons souscrire à une telle vision des choses car, ainsi que nous le verrons, il ne manque pas de preuves que les locuteurs, même de milieu populaire, conjuguent le verbe de mouvement par excellence *aller* pratiquement sans exception avec *être* alors que de toute évidence ce verbe ne connaît pas d'emploi statif. Dans ce cas, *être* est bel et bien auxiliaire.

TABLEAU 4  
Nivellement de l'auxiliaire *être*<sup>1</sup>

Niveau de maintien du français	N avoir	N être	N total	% avoir
0,80-1,00 (H)	21	44	65	32%
0,80-1,00	26	50	76	34%
0,45-0,79	94	107	201	47%
0,05-0,44	78	93	171	46%
Total	219	294	513	43%

<sup>1</sup> Avec les cinq verbes de mouvement suivants : *aller, venir, partir, arriver* et *tomber*.

TABLEAU 5  
Nivellement de l'auxiliaire *être* avec *aller*

Indice de maintien du français	N avoir	N être	N total	% avoir
0,80-1,00 (H)	0	21	21	0%
0,80-1,00	1	31	32	3%
0,45-0,79	8	28	36	22%
0,05-0,44	37	68	105	35%
Total	46	148	194	24%

fait qu'*aller* est un des verbes les plus fréquents de la langue n'est sans doute pas étranger à la préservation du trait irrégulier que constitue sa conjugaison avec l'auxiliaire *être*.

Il est intéressant de faire remarquer que les « erreurs » d'apprenants du français (en milieu institutionnel ou non) peuvent donc correspondre à des traits séculaires de la langue qui, à l'époque de l'action des grammairiens prescriptifs (au XVII<sup>e</sup> siècle surtout), ont fait l'objet de leur interdit. Citons Chaudenson, Valli et Véronique (1986 : 17) à ce propos :

L'histoire de la norme prescriptive que l'on confond trop facilement avec l'histoire de la langue montre des exemples d'élimination progressive et totale de la variation dans tous les cas où plusieurs usages ont été en concurrence. Un usage seul est prescrit, l'autre est proscrié, au moins de la variété standard, mais il survit le plus souvent dans les variétés familières ou régionales ou marginales de la langue.

C'est comme si les puristes du XVII<sup>e</sup> siècle avaient abhorré les alternances de formes et s'étaient donné comme mot d'ordre de les trancher (arbitrairement

le plus souvent). Ils n'ont pas pour autant éliminé la raison d'être des variantes proscrites, c'est-à-dire leur « motivation » intrasystémique au sein même de la variété standard, d'où leur résurgence spontanée dans toutes les situations d'apprentissage de celle-ci.

## 5. Réduction stylistique

On sait que les langues minoritaires, au fur et à mesure de leur contraction, ont tendance à se replier sur des domaines sociétaux où l'on communique dans un registre familier, le dernier bastion étant généralement le foyer. Par conséquent, on a pu montrer que les locuteurs de langues minoritaires, surtout les plus assimilés, peuvent éprouver des difficultés à passer à un niveau de langue soutenu dans des situations de communication qui le demandent (Dorian 1985; Gal 1984; Giacalone-Ramat 1979; Hill et Hill 1977).

En Ontario, par contre, s'il est vrai que le français a tendance à se replier sur le foyer (domaine sociétal informel), depuis l'expansion du système des écoles de langue française (*cf.*, plus haut, la section 2), le contexte scolaire (domaine sociétal officiel) constitue pour les locuteurs provenant de foyers assimilés le lieu principal d'exposition au français et d'usage de cette langue. Dans ce cas particulier, on devrait s'attendre à ce que les locuteurs récupérés par l'école méconnaissent les variantes typiques du français vernaculaire et donc fassent montre d'une réduction stylistique inverse de la réduction stylistique « classique » que nous avons déjà mentionnée. Nous avons testé cette hypothèse une première fois à partir d'une variante non standard bien connue : le *à* de possession.

L'érosion de la déclinaison latine a entraîné, ou du moins s'est accompagnée d'une expansion « compensatoire » du système prépositionnel, dont *ad* et *de* figurent sans doute en tête de liste. Ces deux prépositions ont notamment assumé la fonction autrefois dévolue au cas génitif et sont donc entrées en concurrence pour introduire les compléments du nom exprimant la possession. Cette rivalité a persisté depuis l'époque du latin vulgaire jusque dans les variétés de français populaires ou marginales d'aujourd'hui aussi bien en Europe qu'en Amérique du Nord (*le char à/de mon père*). C'est sans doute à cause de l'intervention des grammairiens du XVIII<sup>e</sup> siècle qui proscritrent l'usage du *à* possessif (le taxant de vulgaire) que la variation *à/de* est maintenant reléguée aux parlars non standard (*cf.* Beniak et Mougeon 1984, ainsi que Chaudenson, Valli et Véronique 1986, pour de plus amples détails historiques).

Le tableau 6 laisse apparaître que les faibles mainteneurs du français n'ont jamais eu recours au *à* possessif en dépit du fait que l'entrevue était conçue de façon à encourager les informateurs à s'exprimer dans un langage informel (*cf.*, plus haut, la section 3). Par contraste, les deux autres groupes d'informateurs

TABLEAU 6  
Réduction du *à* possessif

Indice de maintien du français	N <i>de</i>	N <i>à</i>	N total	% <i>à</i>
0,80-1,00	28	10	38	26%
0,45-0,79	33	11	44	25%
0,05-0,44	24	0	24	0%
Total	85	21	106	20%

ne se sont pas abstenus d'utiliser cette variante non standard, signe de son intégration dans le vernaculaire local. Force est de conclure à l'absence de cette variante dans la compétence productive des faibles mainteneurs du français. Ayant appris et utilisant le français surtout à l'école, ils ont eu peu d'occasions de se familiariser avec le vernaculaire. En d'autres termes, lorsque les parents s'en remettent à l'école de langue française pour la transmission de cette langue à leur progéniture, il s'ensuit que cette dernière est nettement coupée de la langue locale, quoique, comme nous l'avons vu, certaines simplifications puissent donner l'illusion que ces enfants conservent certains traits vernaculaires (par exemple, le nivellement de l'auxiliaire *être* par *avoir*).

L'absence de *à* possessif dans le parler des faibles mainteneurs du français semble donc indiquer que cet usage prépositionnel n'a pas (au moins pour ces locuteurs précis) de soubassement dans un processus de restructuration, contrairement à l'emploi de l'auxiliaire *avoir* au lieu d'*être* examiné précédemment. On peut signaler à cet égard que de « véritables » apprenants du français langue seconde en milieu institutionnel ne substituent pas plus *à* à *de* (Spilka 1976). Cela n'a rien d'étonnant du reste puisque, à tout bien considérer, le *de* possessif, à la différence de l'auxiliaire *être*, est tout à fait motivé. En effet, la possession est une forme particulière de la détermination du type « partie d'un tout » (ex. *la poignée de la porte*; *la queue du chat*), notion naturellement exprimée par *de*. Or, selon Chaudenson, Valli et Véronique (1986), Clark (1986) signale que le langage enfantin contient des exemples de la « faute » qui consiste à substituer *à* à *de* dans les constructions possessives (ex. *la conyé à bébé = la cuillère de bébé*) et qui procéderait d'une analogie avec la construction prédicative *être à* (ex. *c'est à bébé*). Les auteurs précités vont même jusqu'à dire que c'est une substitution courante chez les jeunes enfants. Cette observation ne constitue pas forcément un paradoxe. Sachant que l'emploi de *à* pour marquer la possession est un trait qui est non seulement typique du langage populaire, mais encore que l'on entend dans le parler familier des bourgeois, on peut se demander si les exemples rapportés par Clark et ceux auxquels font allusion Chaudenson et ses collaborateurs

ne sont pas tout simplement des reflets de l'« input » parental. Nous sommes confortés dans notre interprétation par les observations de Grégoire (1947 : 150) à propos de l'apparition du *à* d'appartenance dans le parler d'un des deux enfants qui lui servaient de sujets :

Ch. semble connaître un autre emploi de la préposition *à*. Il dit, à la fin de la deuxième année : tasse *à* bébé, c'est-à-dire lui appartenant. *Il adopte ainsi un usage familier auquel l'entourage a eu recours*, en manière de plaisanterie. (L'italique est de nous.)

Faute de données précises sur l'« input » langagier des enfants, nous ne pouvons endosser sans réserve la thèse qui voit dans le *à* de l'enfant une restructuration du complément du nom possessif.

Avec le prochain cas de réduction stylistique que nous allons examiner nous serons sur un terrain beaucoup plus solide pour montrer que d'incontestables restructurations « enfantines » peuvent ne pas se retrouver dans les interlangues d'apprenants du français langue seconde (auxquels nous pouvons assimiler les faibles mainteneurs, rappelons-le).

Dans son ouvrage consacré au phénomène de l'« attrition » linguistique, Andersen (1982) distingue le désapprentissage de l'apprentissage imparfait d'une langue maternelle. Les situations de bilinguisme instable constituent un milieu particulièrement propice pour étudier les conséquences linguistiques possibles des différences d'histoire acquisitionnelle. Dorian (1985) a montré que les semi-locuteurs du celtique écossais (parler moribond) qui avaient bénéficié d'une exposition à cette langue durant leur enfance avaient plus de facilité à prononcer certains de ses sons difficiles que les semi-locuteurs qui avaient appris cette langue plus tardivement<sup>10</sup>. Nos informateurs présentent, eux aussi, des histoires acquisitionnelles différentes (*cf.* la section 3), dont nous allons examiner maintenant une des conséquences linguistiques.

Il y a une tendance en français montréalais populaire (et d'une façon générale dans les variétés non standard du français parlées en Amérique du Nord) à complètement aligner l'imparfait du verbe *être* sur les thèmes du présent (Drapeau 1982). *Sontaient*, la forme qui nous intéresse ici, en est un exemple (avec *chutais* et *étiez*) :

<sup>10</sup> Les résultats de Dorian sont à rapprocher de l'opinion qui prévaut dans les écrits récents sur l'apprentissage d'une langue seconde, à savoir qu'un apprentissage précoce confère l'avantage d'assurer une meilleure maîtrise de la phonologie.

	Présent	Imparfait
singulier	1 <i>chu</i> [ʃ(y)]	<i>chutais</i> [ʃ(y)tɛ] <sup>11</sup>
	2 <i>t'es</i> [tɛ]	<i>t'étais</i> [tɛtɛ]
	3 <i>y'est</i> [jɛ]	<i>y'était</i> [jetɛ]
pluriel	1 <i>on est</i> [ɔ̃ne]	<i>on était</i> [ɔ̃netɛ]
	2 <i>vous êtes</i> [vuzɛt]	<i>vous étiez</i> [vuzɛtjɛ]
	3 <i>i' sont</i> [isɔ̃]	<i>i' s'ontaient</i> [isɔ̃tɛ]

Si l'on peut comprendre l'analogie qui sous-tend ce réalignement — *sontaient* est à *sont* ce que /ɛtɛ/ est à /e/ —, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'une telle restructuration brise la régularité de l'agencement morphologique de l'imparfait (thème unique /et-/ + désinences). En d'autres termes, il s'agit d'une restructuration qui comporte des coûts et qui n'entraîne pas véritablement une optimisation du système (Mougeon, Beniak et Valois 1986). Hooper (1980) a remarqué que ce genre de restructuration analogique horizontale (d'un paradigme à l'autre) et non optimale est typique des premières étapes de l'acquisition de la morphologie verbale dans les langues romanes. Il découlerait du fait qu'à ce stade l'enfant est cognitivement immature et n'a pas été exposé à la totalité des formes constitutives du système verbal. Ainsi, le deuxième auteur a observé les formes *suitais* et *sontaient* dans le parler de ses deux enfants entre l'âge de 3 et 5 ans, alors que ceux-ci n'étaient pas en contact avec des locuteurs ayant ces formes dans leur parler. Quoi qu'il en soit, il reste à expliquer comment de telles restructurations enfantines peuvent se vernaculariser. À ce sujet, Kiparsky (1980) et Hooper (1980) ont émis l'hypothèse que l'enfant peut rester pris en grandissant avec certaines de ses erreurs développementales. Dans la mesure où la restructuration qui nous intéresse ici n'est pas dépourvue de motivation intrasystémique, même si elle n'est pas optimalisante, on conçoit qu'elle puisse se vernaculariser dans les milieux sociaux où le filtrage des erreurs est lâche, voire nul, et où la sensibilité à la pression normative est faible, ainsi que dans les isolats francophones qui ne sont pas dotés ou qu'on a empêché de se doter d'un réseau institutionnel normatif. C'est de la sorte que nous expliquerions la présence de *sontaient* en français canadien populaire et dans nombre d'isolats d'Amérique du Nord (Valdman 1979). *Sontaient* (et *onvaient* pour *avoir*) seraient même les seules formes connues dans le français des métis francophones de Batoche, en Saskatchewan (cf. Papien 1984)<sup>12</sup>.

<sup>11</sup> Il est très difficile d'entendre le [y] de *chutais* [ʃ(y)tɛ] à cause de son dévoisement ou syncope complète (Drapeau 1982). Il n'est donc pas impossible que nous soyons passés à côté d'exemples de *chutais* dans les enregistrements. Par ailleurs, les informateurs ont rarement eu l'occasion d'utiliser la deuxième personne du pluriel. C'est pourquoi l'analyse repose ici sur la seule forme *sontaient*.

<sup>12</sup> On se serait attendu à trouver mention de *sontaient* dans les ouvrages sur le français populaire central de France (Bauche 1920; Frei 1929; Guiraud 1973). Or il n'en est rien. S'agit-il d'une restructuration enfantine qui ne se serait vernacularisée qu'en Amérique du Nord ?

TABLEAU 7

Emploi de *sontaient* comme variante d'*étaient*

Indice de maintien du français	N <i>sontaient</i>	N <i>étaient</i>	N total	% <i>sontaient</i>
0,80-1,00	2	34	36	6%
0,45-0,79	9	68	77	12%
0,05-0,44	0	55	55	0%
Total	11	157	168	7%

Ainsi que le révèle le tableau 7, *sontaient* se retrouve dans le parler des informateurs qui ont un indice élevé ou moyen de maintien du français, mais est absent du parler de ceux qui ont un faible indice. Faute de disposer d'un échantillon transversal, nous ne pouvons nous prononcer sur le statut de *sontaient* dans le parler de ces usagers (une erreur qu'ils ont commise dans leur enfance et qui s'est fossilisée ou une forme déjà intégrée dans le parler local ou les deux à la fois ?). Quoi qu'il en soit, l'absence de *sontaient* dans le parler des faibles mainteneurs cadre bien avec la thèse de la filiation enfantine du réaligement de l'imparfait sur le présent. En effet, on sait que ces locuteurs ont été particulièrement sous-exposés au français dans leur « tendre » enfance et que leur apprentissage de cette langue n'a vraiment débuté que lorsqu'ils sont entrés à l'école de langue française. Cet apprentissage relativement tardif du français leur aurait en quelque sorte permis de sauter l'étape *sontaient*, étape également non attestée dans l'interlangue d'apprenants du français langue seconde (Harley 1984). Par ailleurs, comme les faibles mainteneurs sont surtout exposés au français à l'école, il est pratiquement exclu qu'ils y entendent la variante non standard particulièrement saillante que constitue *sontaient*. En résumé, il y a deux obstacles à l'entrée de *sontaient* dans le parler des faibles mainteneurs : l'apprentissage tardif du français et la restriction fonctionnelle. De là à dire, par extrapolation, que l'absence de *à* possessif dans le parler des faibles mainteneurs est due à ces deux mêmes facteurs, c'est un saut que nous ne ferons pas étant donné l'incertitude qui plane sur l'origine enfantine de *à* possessif. Cependant, nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une hypothèse de travail qui mériterait d'être poursuivie<sup>13</sup>.

<sup>13</sup> Il peut paraître positif du point de vue de l'enseignement de la langue standard que l'apprentissage tardif du français par les faibles mainteneurs de cette langue leur évite la production de formes non standard. Harley (1984) est arrivée à un résultat similaire dans son étude comparée d'élèves d'immersion française précoce et tardive. Toutefois, cet avantage est tout relatif puisque, d'autre part, ces mêmes usagers commettent des simplifications qui tiennent à leur exposition insuffisante au français, ainsi, comme nous le verrons plus bas, que des interférences avec l'anglais, leur langue dominante.

## 6. Interférence vs convergence

On peut sommairement définir l'interférence comme étant le transfert de règles d'une langue à une autre. Dans le cas du transfert de formes, on parlera d'emprunt. Alors que les spécialistes de la linguistique historique n'invoquent généralement l'interférence qu'en dernier recours (c'est-à-dire après avoir épuisé toutes les possibilités d'explication interne) pour rendre compte du changement linguistique (Thomason et Kaufman 1988), au contraire, les linguistes qui travaillent au niveau synchronique ont tendance à privilégier l'interférence comme explication du changement linguistique dans les langues en situation de contact (Poplack 1982 et 1983). Ce penchant excessif pour des explications externes est sans doute attribuable au fait que les preuves nécessaires (mais non suffisantes, voir plus bas) de l'interférence sont directement observables en synchronie : bilinguisme des locuteurs de la langue cible et présence de structures potentiellement interférentes dans la langue source. En diachronie, par contre, c'est sans doute la difficulté d'établir fermement l'existence de ces conditions qui a provoqué l'excès inverse, excès que Thomason (1986) a à la fois dénoncé et tenté de redresser par un énoncé méthodique des principes de dépistage de changements diachroniques dus à l'interférence. Dans ce qui suit, nous allons étendre l'application de ces principes méthodologiques à la linguistique synchronique pour faire la démonstration de l'origine intersystémique d'une innovation dans l'usage prépositionnel de nos locuteurs.

Devant les noms *télévision* et *radio* ainsi que les noms de chaînes ou de stations de télévision et de radio, certains de nos informateurs utilisent deux prépositions pour exprimer la localisation d'émissions (ex. *j'ai vu un bon film à/sur la télévision*). Dans pareil contexte, l'anglais utilise la préposition *on*, l'homologue de *sur* (ex. *I saw a good movie on television*). Le tableau 8 montre que cet usage de la préposition *sur* est particulièrement répandu dans le parler des informateurs qui ont un indice faible ou moyen de maintien du français (les locuteurs les plus bilingues) et absent du parler des locuteurs les moins bilingues (les locuteurs de Hawkesbury), dont le parler est sur ce point conforme au parler québécois souche<sup>14</sup>.

Pour nécessaires qu'elles soient, ces deux conditions — corrélation évidente avec le niveau de bilinguisme, existence d'un usage homologue en anglais — ne sont pas suffisantes pour prouver la thèse de l'interférence. En effet, Thomason (1986) a fait remarquer que si l'innovation peut, par ailleurs, s'interpréter comme un cas de *simplification* de la structure de la langue

<sup>14</sup> On a vu qu'il existe une assez bonne corrélation entre l'indice de maintien du français et le niveau de bilinguisme. Moins l'informateur a été exposé au français au foyer et plus il a tendance à délaissier l'usage du français, plus il est porté à se déclarer bilingue équilibré, voire anglo-dominant (cf., plus haut, le tableau 2).

TABLEAU 8  
Substitution de *sur* à *à*

Indice de maintien du français	N <i>sur</i>	N <i>à</i>	N total	% <i>sur</i>
0,80-1,00 (H)	0	16	16	0%
0,80-1,00	5	14	19	26%
0,45-0,79	41	9	50	82%
0,05-0,44	37	5	42	88%
Total	83	44	127	65%

réceptrice, on devra conclure que l'on a sans doute affaire à une innovation de source mixte. Par contre, si en plus de répondre aux conditions nécessaires à l'interférence une innovation correspond à une *complexification* de la structure de la langue réceptrice, on disposera alors, selon Thomason, d'une preuve suffisante de son origine exclusivement intersystémique. En effet, on verrait mal que des locuteurs qui font un usage plus ou moins restreint d'une langue se mettent à complexifier sa structure en faisant jouer la dynamique interne. La complexification, d'après ce que l'on en sait, est liée au contraire à l'expansion de l'emploi d'une langue, l'exemple par excellence étant la créolisation à partir d'un pidgin antérieur (Bickerton 1981). L'innovation à l'étude constituant précisément un cas de complexification (la préposition générale de lieu *à* étant remplacée par une préposition de lieu plus spécifique), il y a tout lieu de penser qu'on a bel et bien affaire à un cas d'interférence « pure »<sup>15</sup>.

La preuve de l'origine intersystémique d'une innovation demande, on le voit, une démonstration conduite nécessairement sur le plan interlinguistique, mais aussi — et nous insistons sur ce point — sur le plan intralinguistique. Il est facile d'imaginer que c'est justement parce que cette approche « dualiste » n'a pas toujours été suivie que des innovations ont pu être attribuées un peu trop hâtivement soit à l'interférence, soit à la restructuration interne, alors qu'il s'agissait, en fait, d'innovations d'origine mixte. On comprend donc que des linguistes comme Poplack et Thomason, dont nous suivons l'exemple, aient pu

<sup>15</sup> On ne saurait passer sous silence le fait que le français de France, s'il n'utilise pas (encore) *sur* avec les noms d'appareils de réception comme *télévision* et *radio*, l'utilise par contre avec les noms de chaîne et de station (ex. *sur Antenne 2*; *sur Radio-France*). Cet usage, qu'on ne peut évidemment attribuer à l'interférence de l'anglais, est sans doute le résultat de la diffusion dans la langue courante d'expressions techniques du type *sur* (les ondes d') *Antenne 2* véhiculées en premier lieu, on peut le supposer, par les médias eux-mêmes. Le *sur* franco-ontarien et le *sur* français seraient donc deux cas de complexification dus à l'intervention de facteurs externes (Beniak, Mougeon et Valois 1981).

condamner ces analyses erronées et recommander, pour éviter qu'elles ne se reproduisent, l'adoption d'une argumentation beaucoup plus rigoureuse.

Une forme particulièrement subtile que peut revêtir l'interférence consiste en la surutilisation d'éléments d'une langue en contact qui sont pourvus d'homologues interlinguistiques, surutilisation pouvant mener, à terme, à l'événement de leurs variantes sans homologues interlinguistiques. Certains chercheurs ont désigné ce type d'interférence du nom de « convergence » (Silva-Corvalán 1983), terme que nous retiendrons ici pour la clarté de l'exposé. Telle que définie, la convergence est une conséquence du contact linguistique qui ne se laisse pas facilement étudier, difficile qu'elle est à détecter (elle n'entraîne, en effet, aucune innovation au niveau des formes) et, comme l'interférence, à démontrer de façon irréfutable dans la mesure où doit être exclue toute possibilité d'explication interne, faute de quoi on sera obligé de conclure au mieux à un changement d'origine mixte encore une fois. On comprend donc que la convergence ait surtout fait l'objet d'études historiques mettant en évidence la disparition de structures non homologues de langues en contact (Gumperz et Wilson 1971). Chaudenson (1979 : 85 et suiv.) est l'un de ceux qui en est venu à accorder une place spéciale à la convergence parmi les conséquences linguistiques du contact des langues. Selon cet auteur, le cas spécifique de la créolisation du français mettrait en évidence, au chapitre de l'influence interlinguistique, moins des interférences (au sens où nous avons défini ce terme) des langues serviles que des préservations d'éléments du français par convergence avec des éléments voisins des langues serviles agissant comme renforcement positif.

En étudiant maintenant des cas de convergence en cours au plan synchronique, il devient plus facile d'étayer la démonstration structurale à l'aide de données sociolinguistiques qui mettent directement en évidence leur corrélation avec le bilinguisme (comme nous venons de le faire pour l'interférence). C'est vers le système prépositionnel du français ontarien que nous nous tournons à nouveau pour analyser un cas de convergence.

Les informateurs ont eu recours à deux locutions prépositionnelles (*chez* + pronom personnel, à *la maison*) pour exprimer la notion de mouvement vers ou de localisation par rapport à son propre domicile (ex. *j'ai resté chez moi*; *j'rentre à la maison*). Cette alternance n'est pas nouvelle, puisqu'elle remonte au moins au XVI<sup>e</sup> siècle, *chez* + pronom personnel étant cependant antérieur de plusieurs siècles à *à la maison* (cf. Mougeon, Beniak et Valois 1985, pour plus de détails historiques). Il s'agit d'un cas de variation de longue date qui semble avoir échappé à l'attention des grammairiens prescriptifs du XVII<sup>e</sup> siècle, ou du moins sur lequel ils n'ont pas statué, car les deux variantes sont admises comme standard.

Dans le même contexte, l'anglais utilise des tournures prépositionnelles dont les éléments constituants rappellent en tous points ceux de la variante *à la maison* (préposition générale de lieu ou de mouvement introduisant un nom qui

TABLEAU 9

Emploi des variantes *chez* + pronom personnel et *à la maison*

Indice de maintien du français	N <i>chez</i> + pronom personnel	N <i>à la maison</i>	N total	% <i>à la maison</i>
0,80-1,00 (H)	36	7	43	16%
0,80-1,00	20	11	31	35%
0,45-0,79	42	33	75	44%
0,05-0,44	28	18	46	39%
Total	126	69	195	35%

désigne la notion de domicile : (*at*) *home, at/to one's home/house*). La variable prépositionnelle à l'étude est donc susceptible, au moins en théorie, d'être le lieu d'une convergence avec l'anglais, hypothèse que vient appuyer la distribution de *chez* + pronom personnel et *à la maison* en fonction du niveau de maintien du français. En effet, le tableau 9 révèle que les locuteurs des communautés francophones minoritaires font un usage nettement plus fréquent de la variante *à la maison* (celle qui dispose d'un homologue anglais) que les locuteurs peu bilingues de la communauté francophone majoritaire de Hawkesbury. Il reste à savoir si un tel rapprochement interlinguistique (lequel n'est percevable, rappelons-le, que d'un point de vue statistique) n'est pas également justiciable d'une explication intrasystémique.

Il est de fait que la variante *à la maison* est plus transparente que la variante *chez* + pronom personnel. Andersen (1982 : 77) a avancé l'hypothèse que dans les situations de restriction linguistique les structures transparentes seront préservées et surutilisées de préférence aux structures opaques. La surutilisation de *à la maison* par les informateurs des communautés francophones minoritaires cadrerait bien avec cette hypothèse n'était le fait que dans ces communautés les locuteurs qui ont un indice élevé de maintien du français et qui ne connaissent pas, par conséquent, de restriction linguistique utilisent *à la maison* presque autant (35 p. 100) que ceux qui ont des indices moyen ou faible de maintien du français. Aussi avons-nous vu plus haut que le français des premiers locuteurs échappe à la simplification structurale. Qui plus est, s'il est vrai que la préposition *chez* présente une certaine opacité, elle est, du point de vue « fréquentiel » et distributionnel, non marquée. Dans le contexte où elle coexiste avec *à la maison*, elle est de loin la variante la plus usitée (cf. le tableau 9). Dans les autres contextes (devant un nom ou devant un pronom non coréférentiel avec le sujet), seul *chez* est possible (ex. *je suis allé chez Paul ; je suis allé chez lui*). Puisque l'opacité de *chez* est largement compensée par sa fréquence et sa distribution plus grandes, on a d'autant plus de mal à concevoir

que à la maison puisse lui être préféré même par des locuteurs qui n'ont pas un haut niveau de maintien du français. Force est de conclure que seule est défendable l'hypothèse de la convergence avec l'anglais (Beniak, Mougeon et Valois 1984-1985).

## 7. Emprunt d'éléments lexicaux communs

Selon Weinreich (1953), la cause universelle du phénomène d'emprunt résiderait dans le besoin de désigner des réalités culturelles étrangères (cf. aussi Derooy 1980 : chap. 6, au sujet de la « nécessité pratique » de nombreux emprunts). Il est manifestement plus facile d'emprunter la désignation lexicale d'un élément culturel étranger que de forger un néologisme. Dans les situations de bilinguisme sociétal où l'une des deux langues jouit d'un statut dominant, l'exclusion de la langue dominée de certains domaines de la société (par exemple, certains secteurs du monde du travail) est une autre cause importante de l'emprunt linguistique. En effet, une telle exclusion entraîne une perte de familiarité avec les mots de la langue minoritaire qui sont associés aux domaines en cause, d'où leur remplacement par des mots équivalents de la langue majoritaire (Haugen 1953). Le dénominateur commun de ces deux types d'emprunts est qu'ils servent à « boucher des trous » du lexique de la langue réceptrice. Un autre type d'emprunts caractéristique, lui aussi, des langues minoritaires a celui-là de quoi déconcerter le linguiste dans la mesure où il se fait aux dépens des éléments lexicaux communs et ne vient donc pas combler un vide. Scotton et Okeju (1973) ont désigné ce genre d'emprunts du nom d'« emprunt noyau ». Les exemples d'emprunt noyau qui reviennent le plus souvent dans la littérature mettent en jeu des conjonctions, des interjections, des marqueurs d'interaction et des substantifs (cf., par exemple, Giacalone-Ramat 1979; Haugen 1953; Hill et Hill 1977; Karttunen 1977; Weinreich 1953).

Le fait que les emprunts noyaux manquent de motivation structurale et, pour citer Haugen (1953 : 373), vont « au-delà des véritables « besoins » de la langue » (traduction des auteurs) incite à en rechercher des explications au niveau extralinguistique. Plusieurs auteurs ont observé que l'emprunt noyau est associé aux situations de contact intense (Hudson 1980; Scotton et Okeju 1973). Il serait important de préciser cette observation, car on sait que dans les situations de contact intense les locuteurs n'affichent pas tous le même niveau de bilinguisme (cf. notre échantillon d'informateurs). Nous allons essayer d'apporter ce genre de précisions en examinant un cas d'emprunt noyau observé dans le parler de nos informateurs (cf. l'étude originale de Mougeon et Beniak 1987).

Le français ontarien ne manque pas de conjonctions exprimant la notion de conséquence (*ça fait que, alors, donc*). Or le parler de nos informateurs en contient une quatrième, en l'occurrence la conjonction anglaise *so* (ex. *j'habite à la campagne, hein, so c'est difficile de m'en venir en ville*). On admettra que *so* constitue un cas d'emprunt noyau qui va certes « au-delà des véritables

TABLEAU 10

Emploi de *so* comme variante de *ça fait que* et *alors*

Indice de maintien du français	N <i>so</i>	N <i>ça fait que</i> et <i>alors</i>	N total	% <i>so</i>
0,80-1,00 (H)	4	135	139	3%
0,80-1,00	18	102	120	15%
0,45-0,79	217	197	414	52%
0,05-0,44	30	130	160	19%
Total	269	564	833	32%

« besoins » » du français ontarien. Ce même emprunt est attesté dans le parler français de Moncton (N.-B.), lui aussi en contact étroit avec l'anglais (Roy 1981). Par contre, *so* n'est pas présent dans le français parlé de Montréal, qui, lui, n'est que faiblement en contact avec l'anglais (Dessureault-Dober 1975). Cette répartition géolinguistique de *so* est de nature à confirmer l'observation générale que l'emprunt noyau est un phénomène qui s'observe avant tout dans les situations de contact linguistique intense. Les résultats présentés dans le tableau 10 en font autant, puisqu'ils révèlent que *so* est à peine utilisé par les informateurs qui résident à Hawkesbury, localité très francophone où le contact avec l'anglais est par conséquent faible<sup>16</sup>. Ils mettent également en évidence que la relation entre l'emprunt noyau et le contact linguistique intense se manifeste aussi au niveau individuel. On constate, en effet, que les informateurs à indice moyen de maintien du français — ceux qui sont le lieu du contact le plus intense, étant donné leur alternance plus ou moins égale entre le français et l'anglais dans le domaine privé — sont de loin les principaux utilisateurs de *so*.

En l'absence d'une dimension intergénérationnelle, notre échantillon ne nous permet pas d'affirmer que *so* a été emprunté pour la première fois par la jeune génération. Cependant, le fait que les informateurs qui ont un indice élevé de maintien du français ne soient pas à l'avant-garde laisse supposer que *so* est probablement un emprunt récent. En effet, lorsqu'on a affaire à des emprunts à l'anglais bien intégrés en français canadien (ex. *une job*, *le fun*, *un truck*, etc.), les locuteurs à indice élevé y ont recours autant que les locuteurs à indice moyen,

<sup>16</sup> *Donc* est apparu si peu souvent dans le parler de nos informateurs que nous avons préféré l'exclure de nos calculs. Dessureault-Dober a constaté la même chose au sujet du français montréalais. Il semblerait donc qu'en français canadien cette conjonction soit reléguée au style formel. Signalons aussi que la variante *ça fait que* (trait populaire) a été à peine utilisée par les faibles mainteneurs du français (7 cas sur 160 possibilités d'usage ou 4 p. 100), autre manifestation du phénomène de réduction stylistique qui caractérise le parler de ces locuteurs (cf., plus haut, la section 5).

phénomène compréhensible, car en s'intégrant ils ont fini par assumer le statut de variantes vernaculaires (Mougeon et Beniak 1987).

Weinreich (1953 : 59-60) a proposé une hypothèse sur les causes extralinguistiques de l'emprunt noyau qui jette un éclairage intéressant sur l'emprunt de *so*. Selon cet auteur :

lorsqu'une langue a un statut prestigieux, le bilingue est porté à lui emprunter des éléments lexicaux dans le but d'afficher le statut social que symbolise la connaissance de cette langue. Il en va ainsi [...] des emprunts « inutiles » qui désignent les réalités de la vie quotidienne et qui ont d'excellents équivalents dans la langue réceptrice. (Traduction des auteurs.)

C'est précisément parce qu'ils sont « gratuits » que de tels emprunts (dont *so* est un bel exemple) sont particulièrement aptes à assumer cette fonction symbolique. Les deux autres types d'emprunts (culturels et sociétaux), ne manquant pas de motivation, le sont beaucoup moins.

## 8. Discussion

Il nous semble possible de tirer quelques conclusions générales des résultats passés en revue ici même s'ils ne portent essentiellement que sur quelques aspects de deux sous-systèmes de la langue : les verbes et les prépositions. En premier lieu, on ne saurait assimiler globalement le français ontarien à une variété de français approximatif comme l'a fait Valdman (*cf.* l'introduction) sous peine d'occulter l'« intégrité structurale » (termes empruntés à Poplack 1982) de ce parler, au moins dans les milieux où la démographie favorise nettement les francophones. Nous avons vu que la norme conservatrice du français ontarien au niveau de la génération adolescente est très résistante aux trois grands processus qui normalement caractérisent les systèmes approximatifs : la simplification structurale, la réduction lexicale (ou stylistique) et le transfert. En fait, la répartition de ces trois processus en fonction des diverses tranches de

TABLEAU 11

Seuils des divergences par rapport à la norme conservatrice

Indice de maintien du français	Transfert linguistique	Simplification structurale	Réduction stylistique
0,80-1,00 (H)	-	-	-
0,80-1,00	+	-	-
0,45-0,79	+	+	-
0,05-0,44	+	+	+

l'indice de maintien du français forme (en schématisant légèrement) une échelle implicationnelle parfaite (tableau 11).

Il suffit que les francophones soient en position de faiblesse sur le plan démographique pour qu'apparaissent les premiers signes d'écart par rapport à la norme conservatrice dans le parler de locuteurs qui présentent pourtant un haut niveau de maintien de la langue dans le domaine privé. Ces écarts ne tiennent pas à la simplification ou à la réduction stylistique, mais à l'influence de la langue majoritaire : l'interférence (extension sémantique), la convergence, l'emprunt noyau. On a donc une réponse à la question posée dans la partie méthodologique : le transfert de la langue majoritaire à la langue minoritaire a tout l'air de pouvoir opérer sans qu'il y ait nécessairement dominance de celle-là sur celle-ci chez le bilingue. En effet, nous avons vu (cf. le tableau 2) qu'aucun des hauts mainteneurs du français résidant en milieu minoritaire n'était un bilingue à dominante anglaise.

Ces résultats, somme toute, ne font que confirmer l'expérience personnelle de tout bilingue, à savoir que nul n'est à l'abri du transfert. Nous pensons que celui-ci n'est pas pour autant à considérer de façon négative. Le transfert est en quelque sorte le pendant intersystémique de la simplification. Il apporte une solution à ce que le bilingue perçoit comme des déséquilibres intersystémiques de la même manière que la simplification apporte une solution aux agencements intrasystémiques non optimaux. Pour déroutantes qu'elles puissent être pour des locuteurs unilingues de l'extérieur et condamnables aux yeux des observateurs normatifs, les innovations intersystémiques des langues en contact n'en demeurent pas moins fonctionnellement adéquates et ne sont que la manifestation d'une norme communautaire (Haugen 1977). C'est parce que ces évidences demeurent encore largement ignorées, notamment en milieu éducatif, que Martin-Jones et Romaine (1986 : 35) se sont insurgées contre la tyrannie de la norme unilingue standard et ont déclaré au sujet de la compétence linguistique des jeunes locuteurs bilingues :

We need to look at the productive skills of bilingual children as *strategic accomplishments in performance* rather than as deficits in competence. (L'italique est de nous.)

Cela dit, la présence du signe + dans la colonne du transfert interlinguistique pour les hauts mainteneurs du français qui résident en milieu minoritaire ne veut pas dire que toutes les formes de transfert se manifestent dans le parler de ces locuteurs. Les trois cas de transfert que nous avons examinés sont, il faut l'avouer, « superficiels », car ils ne mettent pas en cause la composante grammaticale. Andersen (1982 : 109) a émis à cet égard une hypothèse de recherche selon laquelle le transfert morphosyntaxique découlerait de la dominance du système source sur le système cible :

An LA [a person whose competence in a language has eroded as a result of language attrition] will produce in language X morphological and syntactic constructions based on his *stronger* language. (L'italique est de nous.)

Le seul cas de ce type de transfert examiné par nous jusqu'à présent (Mougeon, Heller, Beniak et Canale 1984) confirme la justesse de l'hypothèse d'Andersen (ou, en tout cas, n'y apporte pas de démenti). Il s'agit du calque morphosyntaxique *être peur employé pour avoir peur* (anglais *to be scared*) dont les occurrences étaient confinées au parler des faibles mainteneurs du français, la grande majorité desquels sont anglo-dominants (cf. le tableau 2). Il est plausible de supposer que l'examen d'autres cas de variabilité morphosyntaxique d'origine intersystémique confirmera largement l'hypothèse d'Andersen.

À la différence du transfert, la simplification structurale nécessite, quant à elle, une certaine baisse du niveau de maintien du français avant de se manifester (seuil d'émergence : 0,45 à 0,79). Est-il utile de souligner à nouveau que la simplification structurale n'a rien de dysfonctionnel, elle non plus, puisque, par définition, elle rend l'exercice du langage plus facile ? En effet, ne pas avoir à accorder le sujet et le verbe à la troisième personne du pluriel représente un souci de moins pour l'encodeur. Ne pas avoir à choisir entre l'auxiliaire *être* et l'auxiliaire *avoir* également. À ceux qui verraient dans ces deux simplifications une perte d'information sans compensation (et donc une complexification de la tâche du décodeur) on pourrait rétorquer que la très grande majorité des verbes du français (1) n'ont pas de forme spéciale à la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent et (2) se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*. Et que dire de la forme *sontaient* qui a pour effet de rétablir l'opposition singulier/pluriel que la variété standard ne marque plus ? En fait, c'est la variété standard qui, en l'occurrence, pourrait être taxée de dysfonctionnalisme !

La réduction stylistique que nous avons étudiée ici est déclenchée, pour sa part, par une baisse prononcée (seuil d'émergence : 0,05 à 0,44) du niveau de maintien du français dans le domaine privé qui entraîne une coupure plus ou moins totale d'avec le vernaculaire. Précisons que la réduction stylistique (perte de variante) est à distinguer de la réduction lexicale, celle-ci causant en principe un trou dans le stock lexical (aisément rempli par l'emprunt à la langue majoritaire, cependant, comme l'a montré Trudgill 1983 : chap. 6). Tout au plus la réduction stylistique entraîne-t-elle une perte de signification sociale ; à possessif, *sontaient* et *ça fait que* ont des connotations populaires ou familiales. L'étiquette « dysfonctionnel » n'est donc pas le terme qui convient à la réduction stylistique, car celle-ci n'est pas une entrave à la communication, du moins en ce qui a trait à son aspect notionnel. On devrait plutôt parler d'une neutralisation des indices linguistiques de l'appartenance sociale, de registre ou des deux à la fois. Les faibles mainteneurs tendraient à parler le français comme des apprenants scolaires du français langue seconde, sans toutefois qu'il soit justifié de les y assimiler complètement, car ils peuvent occasionnellement user de traits non standard du vernaculaire (par exemple, *avoir été pour être allé*) que l'on chercherait en vain dans l'interlangue des apprenants du français langue seconde en milieu institutionnel (Mougeon, Heller, Beniak et Canale 1984).

Tout bien considéré, pour qu'une variété de français puisse être étiquetée à bon escient de « français approximatif », il faudrait ceci d'in vraisemblable qu'elle ne soit plus parlée que par des individus l'ayant apprise imparfaitement ! Or les recherches consacrées aux parlers moribonds (*cf.*, entre autres, Dorian 1981 ; King 1985) montrent toutes que même à l'article de la mort ces parlers restent caractérisés par une grande hétérogénéité linguistique intergénérationnelle allant du parler des vieux locuteurs de compétence native à celui des jeunes locuteurs de compétence « approximative ».

On pourrait tenter de résumer la situation du franco-ontarien telle qu'aperçue à travers le parler de la génération adolescente à l'aide des deux types de variabilité évoqués par Valdman, celle, « normale », que l'on associe à l'unilinguisme, et celle, « anormale », que l'on associe au bilinguisme sociétal instable. Selon Valdman, en ce qui concerne les parlers d'Amérique du Nord en difficulté (dont fait partie le franco-ontarien), le deuxième type de variation est venu se substituer au premier. Cette affirmation est évidemment incorrecte dans le cas des locuteurs francophones de l'Ontario qui vivent dans des milieux à forte concentration francophone, puisque, comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, le parler de ces locuteurs ne subit pas l'influence de l'anglais et montre, par ailleurs, des signes évidents de conservation des traits du vernaculaire. Elle est également inexacte pour ce qui est des locuteurs qui maintiennent l'usage du français dans le domaine privé à un niveau élevé ou intermédiaire, puisque, si leur parler révèle des cas de variabilité qui découlent du contact linguistique intensif (l'interférence, la convergence et l'emprunt pour les premiers, auxquels il faut ajouter la simplification pour les seconds), cette nouvelle variabilité ne fait que *s'ajouter* à la variabilité typique des situations unilingues (on se souviendra que ces locuteurs conservent les traits du vernaculaire). Seuls les locuteurs de la tranche inférieure du continuum de maintien du français dans le domaine privé parlent un français que l'on pourrait, avec Valdman, vouloir qualifier d'« approximatif » dans la mesure où la variation reliée au bilinguisme avancé tend à s'y substituer à la variation typique des situations de monolinguisme (quoique certains traits particulièrement vivaces de la langue locale puissent y persister avec plus ou moins de vigueur).

Abordons en terminant la question de la vérification empirique de l'hypothèse du français zéro (FØ) proposée par Chaudenson (1984). Pour faciliter la tâche, nous avons récapitulé sous forme de tableau (tableau 12) les analogies et les divergences variationnelles découvertes au cours de cette étude en comparant entre elles diverses variétés de français langue maternelle ou seconde.

Chaudenson (1984) s'est concentré sur les homologies variationnelles entre variétés de français pour tenter de les unifier en une théorie de la variation linguistique. Selon lui, ces homologies seraient le reflet de « tendances » — en apparence permanentes — à l'autorégulation du système linguistique français sur ses points de fragilité, de faiblesse, etc. (les désignations ne font pas défaut !).

TABLEAU 12

Analogies et divergences variationnelles entre variétés de français L<sub>1</sub> ou L<sub>2</sub>

	<i>avoir/être</i>	sg./3 pl.	<i>à/de</i>	<i>sontaient/étaient</i>
Fr. ontarien				
0,80-1,00	+	-	+	+
0,45-0,79	+	+	+	+
0,05-0,44	+	+	-	-
Fr. populaire	+	+(?)	+	-(?)
Fr. marginaux	+	+(?)	+	+
Fr. enfantin	+	+	+(?)	+
Fr. L <sub>2</sub>	+	+	-	-

Il est rejoint en cela par Andersen (1982 : 113) qui a formulé l'hypothèse que les restructurations des locuteurs « souffrant » d'attrition linguistique devraient porter précisément sur les *weak points* du système linguistique. Déjà Bouton (1969) avait parlé des « points critiques du système français » (cité dans Chaudenson 1979 : 85) auxquels se heurtent les apprenants du français langue étrangère. En somme, l'idée qu'un système linguistique comporte des « complexités » sur lesquelles achoppent l'enfant comme l'apprenant langue seconde quels que soient son âge ou sa langue maternelle, et sur lesquels l'homme du peuple a opéré ou opère des régularisations, n'est pas nouvelle, comme l'a correctement fait remarquer Manessy (1983). Ce que ces variétés de français ont en commun, c'est qu'elles sont toutes, pour reprendre Manessy (1983 : 24), des « formes de langage où prévaut la fonction communicative ». En tant que telles, ce qui les guide, c'est la recherche, par leurs locuteurs, d'une communication au moindre coût, d'une fonctionnalité consistant en « l'adéquation étroite des moyens linguistiques mis en œuvre dans la communication à l'efficacité immédiate de cette dernière » (Manessy 1983 : 6).

L'alternance des auxiliaires *avoir* et *être* représente le cas d'homologie parfaite. Toutes les sortes de français examinées concordent, qu'elles soient L<sub>1</sub> ou L<sub>2</sub>. Il semblerait donc que la tendance à la régularisation du système des auxiliaires soit un processus autorégulateur permanent du système linguistique français mis en œuvre par les locuteurs/apprenants contemporains aussi bien que passés.

L'alternance des formes spéciales à la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent avec les formes non marquées du singulier présente une première difficulté pour la théorie du FØ, car il n'y a pas concordance systématique des différentes variétés de français sur ce point. Si l'on ne considère pour l'instant que le cas du franco-ontarien, il apparaît clairement, comme nous

l'avons déjà constaté, que le nivellement est imputable à un niveau insuffisant de maintien du français. Que l'enfant et l'apprenant  $L_2$  nivelent aussi est tout à fait dans l'ordre des choses, puisque l'un et l'autre procèdent du non-marqué au marqué, la seule différence étant que le nivellement est provisoire chez l'enfant (entendons unilingue), mais plus ou moins permanent chez l'apprenant  $L_2$  en raison de sa sous-exposition au système cible et de sa sous-utilisation de celui-ci. On pourrait extrapoler et faire l'hypothèse que le nivellement n'aurait pu apparaître dans les parlers marginaux de l'Amérique du Nord que par suite de l'entrée en contact avec l'anglais et la montée inévitable de l'assimilation linguistique qui s'est ensuivie. Papen (1984), par exemple, rapporte que les formes spéciales de la troisième personne du pluriel se sont maintenues dans le français des métis de Batoche (Saskatchewan), du moins dans le parler de ses informateurs, qui étaient tous des octagénaires ou des nonagénaires français monolingues ou bilingues français-anglais. On pourrait vouloir attribuer la conservation des formes distinctes de la troisième personne du pluriel (aussi bien dans le français des vieux métis que dans celui des jeunes Franco-Ontariens qui maintiennent le français à un niveau élevé) à « l'inertie des structures linguistiques » (Manessy 1983 : 17) qui ont derrière elles tout le poids de la fréquence d'occurrence. (On se rappellera que les formes spéciales de la troisième personne du pluriel se sont maintenues historiquement avec des verbes très usuels.) Il reste à expliquer l'attestation du nivellement en langue populaire de France.

Il nous faut considérer le problème un peu plus en détail que nous ne l'avons fait dans la section 4, où nous avons cependant déjà émis sinon des doutes du moins des interrogations quant à la fréquence des formes nivelées dans le parler populaire de France. Pour peu que l'on prenne la peine de consulter les exemples de nivellement cités par Bauche, par Frei ou par Guiraud, on remarquera que le contexte linguistique est toujours le même, soit après *qui*, soit après le pronom de reprise *il* (ex. *c'est eux qui est les riches ; les soldats il est malheureux ; cf. Bauche 1920 : 103, 109*). Il est significatif que ni le pronom relatif ni celui de reprise ne portent de marque morphologique explicite de pluralité. Autant dire qu'ils sont singuliers. Nous avancerions prudemment l'hypothèse que la langue populaire applique (variablement) dans ces contextes une règle d'accord par proximité. On aurait donc toujours *les hommes viennent*, la plupart du temps *les hommes qui/i' viennent* et de temps en temps *les hommes qui/i' vient*. Ce phénomène serait qualitativement différent du remplacement des formes distinctives du pluriel par des formes non marquées du singulier que l'on peut observer dans le parler de l'enfant, de l'apprenant ou de nos usagers restreints du français. En effet, dans ces « parlers » son occurrence ne connaît pas de contraintes contextuelles et correspond donc à un véritable cas de nivellement. En résumé, nous croyons que les formes verbales spéciales de l'indicatif présent à la troisième personne du pluriel ont une « inertie » qui leur vient de leur fréquence d'usage et que seuls des facteurs extralinguistiques « de force majeure » peuvent entamer de façon permanente. Elles ne constituent donc pas un point de fragilité du français aussi universel que le système des auxiliaires.

Un autre cas de divergence nous est fourni par l'alternance *à/de*. Cette variation n'apparaît pas chez les apprenants du français langue seconde — nous laissons de côté le cas problématique du langage enfantin — ni chez les faibles mainteneurs du français alors qu'elle est vivace dans les variétés de français langue maternelle ayant évolué plus ou moins librement. Il s'agit donc à nouveau d'un cas de variation non universel. Toutefois, à l'inverse du précédent, il n'est pas symptomatique d'un point de fragilité du français. On voit donc tout l'intérêt heuristique que peut comporter l'examen des variétés de français « périphériques » (enfantine, L<sub>2</sub>, etc.).

Le cas de *sontaient/étaient* démontre encore une fois qu'on ne saurait toujours mettre un signe d'égalité entre variation et déséquilibre structural. Chaudenson lui-même (1986 : 107) a dû admettre sa surprise devant la forme *sontaient* dans un isolat américain (le français du Missouri) « alors que *étaient* plus « régulier » aurait « dû » se maintenir ». Toutefois, il n'y a plus matière à surprise si l'on admet que *sontaient* est une restructuration analogique non optimalisante opérée par l'enfant, d'où sa non-universalité.

En résumé, l'examen de plusieurs cas de variation morphosyntaxique *interne* nous conduit à postuler l'existence de « seuils » de restructuration pour reprendre une expression utilisée dans la section méthodologique. Il semble y avoir : (1) des cas de variation (*avoir/être*) qui sont les symptômes par excellence de points de faiblesse du système linguistique français de par leur universalité et leur permanence ; (2) des cas de variation (singulier/pluriel à la troisième personne de l'indicatif présent) qui trahissent des points de faiblesse relatifs, des facteurs sociolinguistiques extrêmes étant nécessaires à leur apparition ; (3) des cas de variation (*sontaient/étaient*) qui ne reflètent pas des points de faiblesse du système, mais qui témoignent néanmoins de restructurations (ayant leurs racines dans le langage enfantin) ; et (4) des cas de variation (*à/de*) qui ne correspondent pas à des points de faiblesse du système et que l'on ne peut pas non plus interpréter comme des restructurations, même historiques. On voit par là que la théorie du FØ est trop restrictive si elle prétend ramener la variation morphosyntaxique aux seuls processus d'optimisation structurale. Cette « autre » variation serait essentiellement le résultat de l'existence de « jeu » dans les systèmes linguistiques qui serait exploité et maintenu par les locuteurs, car ceux-ci « s'accommoderaient mal d'une mécanique à l'ajustage de précision » (Berrendonner, Le Guern et Puech 1983 : 31).

## Références

- ANDERSEN, R. W. 1982. « Determining the linguistic attributes of language attrition », dans R. D. LAMBERT et B. F. FREED (dir.), *The loss of language skills*, Rowley, Mass., Newbury House Publishers.
- BAUCHE, H. 1920. *Le langage populaire*, Paris, Payot. Seconde édition : 1946.
- BENIAK, É., et R. MOUGEON. 1984. « Possessive à and de in informal Ontarian French : A long-standing case of linguistic variation », dans Ph. BALDI (dir.), *Papers from the XII<sup>th</sup> linguistic symposium on Romance languages*, Amsterdam, John Benjamins.
- BENIAK, É., R. MOUGEON et M. CANALE. 1979. « Compléments infinitifs des verbes de mouvement en français ontarien », *Linguistische Berichte*, 64 : 36-49.
- BENIAK, É., R. MOUGEON et D. VALOIS. 1981. « The problem of ambiguous change in a contact language », article présenté au congrès NWAWE-X, Université de Pennsylvanie, Philadelphie, 23-25 octobre 1981.
- BENIAK, É., R. MOUGEON et D. VALOIS. 1984-1985. « Sociolinguistic evidence of a possible case of syntactic convergence in Ontarian French », *Revue de l'Association de linguistique des provinces atlantiques*, 6/7 : 73-88.
- BICKERTON, D. 1981. *Roots of language*, Ann Arbor, Karoma Publishers.
- BOUTON, Ch. P. 1969. *Les mécanismes de l'acquisition du français, langue étrangère chez l'adulte*, Paris, Klincksieck.
- CANALE, M., R. MOUGEON et M. BÉLANGER. 1978. « Analogical leveling of the auxiliary être in Ontarian French », dans M. SUÑER (dir.), *Contemporary studies in Romance linguistics*, Washington, D.C., Georgetown University Press.
- CASTONGUAY, Ch. 1979. « Exogamie et anglicisation chez les minorités canadiennes-françaises », *La Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, 16 : 21-31.
- CHAUDENSON, R. 1979. *Les créoles français*, Paris, Fernand Nathan.
- CHAUDENSON, R. 1984. « Français avancé, français zéro, créoles », dans *Actes du XVII<sup>e</sup> congrès international de linguistique et philologie romanes*, vol. 5 : *Sociolinguistique des langues romanes*, Aix-en-Provence, Université de Provence.
- CHAUDENSON, R. 1986. « Français marginaux, français zéro et créolisation », rapport de recherche, Institut d'études créoles, Université de Provence.
- CHAUDENSON, R., A. VALLI et D. VÉRONIQUE. 1986. « The dynamics of linguistic systems and the acquisition of French as a second language », *Studies in second language acquisition*, 8 : 277-292.
- CLARK, E. V. 1986. « Acquisition of Romance with special reference to French », dans D. I. SLOBIN (dir.), *A cross-linguistic study of language acquisition*, Hillsdale, N.J., Lawrence Erlbaum.
- DEROY, L. 1980. *L'emprunt linguistique*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Les Belles Lettres.
- DESSUREAULT-DOBER, D. 1975. « ÇA FAIT QUE : Opérateur logique et marqueur d'interaction », mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal.
- DORIAN, N. C. 1981. *Language death : The life cycle of a Scottish Gaelic dialect*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press.
- DORIAN, N. C. 1985. « Radical asymmetries in the skills of speakers of obsolescent languages », communication au CREFO, Toronto, 1<sup>er</sup> mai 1981.

- DRAPEAU, L. 1982. « Les paradigmes *sont*aient-tu régularisés ? », dans C. LEFEBVRE (dir.), *La syntaxe comparée du français standard et populaire : Approches formelle et fonctionnelle*, vol. 2, Québec, Office de la langue française.
- FASOLD, R. 1984. *The sociolinguistics of society*, New York, Basil Blackwell.
- FISHMAN, J. A., et Ch. TERRY. 1969. « The validity of census data on bilingualism in a Puerto Rican neighborhood », *American sociological review*, 34 (5) : 636-650.
- FREI, H. 1929. *La grammaire des fautes*, Paris et Genève, Geuthner-Kundis. 2<sup>e</sup> édition : Genève, Slatkine Reprints, 1971.
- GAL, S. 1979. *Language shift*, New York, Academic Press.
- GAL, S. 1984. « Phonological style in bilingualism : The interaction of structure and use », dans D. SCHIFFRIN (dir.), *Meaning, form, and use in context : Linguistic applications*, Washington, D.C., Georgetown University Press.
- GIACALONE-RAMAT, A. 1979. « Language function and language change in minority languages », *Journal of Italian linguistics*, 4 : 141-162.
- GRÉGOIRE, A. 1947. *L'apprentissage du langage II*, Paris, Droz. Seconde édition : Paris, Les Belles Lettres, 1968.
- GUIRAUD, P. 1973. *Le français populaire*, 3<sup>e</sup> édition, Paris, Presses Universitaires de France.
- GUMPERZ, J. J., et R. WILSON. 1971. « Convergence and creolization : A case from the Indo-Aryan/Dravidian border », dans D. HYMES (dir.), *Pidginization and creolization of languages*, Cambridge, Cambridge University Press.
- HARLEY, B. 1986. *Age in second language acquisition*, Clevedon, G.-B., Multilingual Matters Ltd.
- HAUGEN, E. 1953. *The Norwegian language in America : A study in bilingual behavior*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press. Seconde édition : Bloomington, Indiana University Press, 1969.
- HAUGEN, E. 1977. « Norm and deviation in bilingual communities », dans P. A. HORNBY (dir.), *Bilingualism : Psychological, social, and educational implications*, New York, Academic Press.
- HILL, J., et K. HILL. 1977. « Language death and relexification in Tlaxcalan Nahuatl », *International journal of the sociology of language*, 12 : 55-69.
- HOOPER, J. B. 1980. « Child morphology and morphophonemic change », dans J. FISIÁK (dir.), *Historical morphology*, La Haye, Mouton.
- HUDSON, R. A. 1980. *Sociolinguistics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- KARTTUNEN, F. 1977. « Finnish in America : A case study in monogenerational language change », dans B. G. BLOUNT et M. SANCHES (dir.), *Sociocultural dimensions of language change*, New York, Academic Press.
- KENEMER, V. L. 1982. *Le « français populaire » and French as a second language : A comparative study of language simplification*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme.
- KING, R. 1985. « Linguistic variation and language contact : A study of the French spoken in four Newfoundland communities », dans H. J. WARKENTYNE (dir.), *Papers from the fifth international conference on methods in dialectology*, Victoria, C.-B., Département de linguistique, Université de Victoria.
- KIPARSKY, P. 1980. « Concluding statement », dans E. C. TRAUGOTT (dir.), *Papers from the fourth international conference on historical linguistics*, Amsterdam, John Benjamins.

- MANESSY, G. 1983. « Français, créoles français, français régionaux », communication au IV<sup>e</sup> colloque international des études créoles, Lafayette, mai 1983.
- MARTINET, A. 1969. *Le français sans jard*, Paris, Presses Universitaires de France.
- MARTIN-JONES, M., et S. ROMAINE. 1986. « Semilingualism : A half-baked theory of communicative competence », *Applied linguistics*, 7 (1) : 26-38.
- MOUGEON, R. 1977. « French language replacement and mixed marriages : The case of the francophone minority of Welland, Ontario », *Anthropological linguistics*, 19 : 368-377.
- MOUGEON, R., et É. BENIAK. 1981. « Leveling of the 3 sg./pl. verb distinctions in Ontarian French », dans J. P. LANTOLF et G. B. STONE (dir.), *Current research in Romance languages*, Bloomington, Ind., Indiana University Linguistics Club.
- MOUGEON, R., et É. BENIAK. 1987. « The extralinguistic correlates of core lexical borrowing », dans K. M. DENNING *et al.* (dir.), *Variation in language : NWAVE-XV at Stanford*, Stanford, Département de linguistique, Université de Stanford.
- MOUGEON, R., É. BENIAK et D. VALOIS. 1985. « A sociolinguistic study of language contact, shift, and change », *Linguistics*, 23 : 455-487.
- MOUGEON, R., É. BENIAK et D. VALOIS. 1986. « Is child language a possible source of linguistic variation ? », dans D. SANKOFF (dir.), *Diversity and diachrony*, Amsterdam, John Benjamins.
- MOUGEON, R., M. HELLER, É. BENIAK et M. CANALE. 1984. « Acquisition et enseignement du français en situation minoritaire : le cas des Franco-Ontariens », *Revue canadienne des langues vivantes*, 41 : 315-335.
- MUYSKEN, P. 1984. « Linguistic dimensions of language contact : The state of the art in interlinguistics », *Revue québécoise de linguistique*, 14 (1) : 49-76.
- PAPEN, R. 1984. « Quelques remarques sur un parler français méconnu de l'Ouest canadien : le Métis », *Revue québécoise de linguistique*, 14 (1) : 113-139.
- POPLACK, S. 1982. « Bilingualism and the vernacular », dans A. VALDMAN et B. HARTFORD (dir.), *Issues in international bilingual education : The role of the vernacular*, New York, Plenum Publishing.
- POPLACK, S. 1983. « Bilingual competence : Linguistic interference or grammatical integrity ? », dans L. ELÍAS-OLIVARES (dir.), *Spanish in the U.S. setting : Beyond the Southwest*, Arlington, National Clearinghouse for Bilingual Education.
- ROY, M.-M. 1981. « Les conjonctions *but* et *so* dans le français de Moncton : les contraintes linguistiques », dans D. SANKOFF et H. CEDERGREN (dir.), *Variation omnibus*, Edmonton, Linguistic Research.
- SANKOFF, G., et P. THIBAUT. 1980. « The alternation between the auxiliaries *avoir* and *être* in Montréal French », dans G. SANKOFF (dir.), *The social life of language*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press.
- SCOTTON, C. M., et J. OKEJU. 1973. « Neighbors and lexical borrowings », *Language*, 49 : 871-889.
- SILVA-CORVALÁN, C. 1983. « Convergent and autonomous adaptations in the Spanish of Mexican-American bilinguals », article présenté à El español en los Estados Unidos IV, C.U.N.Y., New York, 7-8 octobre 1983.
- SPLKA, I. V. 1976. « Assessment of second-language performance in immersion programs », *La Revue canadienne des langues vivantes*, 32 : 543-561.
- THOMASON, S. G. 1986. « On establishing external causes of language change », dans S. CHOI *et al.* (dir.), *Proceedings of the second Eastern states conference on linguistics*, Columbus, Département de linguistique, Université de l'Ohio.

- THOMASON, S. G., et T. KAUFMAN. 1988. *Language contact, creolization, and genetic linguistics*, Berkeley, University of California Press.
- TRUDGILL, P. 1983. *On dialect*, Oxford, Basil Blackwell.
- VALDMAN, A. (dir.). 1979. *Le français hors de France*, Paris, Champion.
- WARTBURG, W. von. 1962. *Évolution et structure de la langue française*, 6<sup>e</sup> édition, Berne, Francke.
- WEINREICH, U. 1953. *Languages in contact*, La Haye, Mouton.